



Ref : CFVU2019/0308

**CFVU DU 14 MARS 2019**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU STATUT ARTISTE.**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mars 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**Etant préalablement exposé par le président que :**

*2 profils d'étudiants sont identifiés :*

- *L'étudiant artiste inscrit en double cursus hors département des arts dans une école dispensant une formation artistique ;*
- *L'étudiant inscrit à l'Université Bordeaux Montaigne, toutes filières, attestant d'une pratique artistique, notamment dans les domaines suivants : Théâtre, Danse, Musique, Arts plastiques, Cinéma.*

*L'UBM s'engage auprès des étudiants qui se verront conférer ce statut à leur proposer des aménagements visant à faciliter leurs conditions d'études et réussite.*

*En contrepartie, ces étudiants doivent s'engager notamment à rappeler leur appartenance à l'UBM pour tout événement à l'extérieur ou à participer à des actions culturelles de l'Université.*

*Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc. Sur la base de critères élaborés par le département des arts, elle examinera le dossier des candidats comprenant : CV, lettre de **motivation ainsi que tout document attestant de la pratique artistique du candidat.***

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE STATUT ARTISTE.**  
*Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 15 mars 2019.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>6</b>
Nombre d'abstentions	<b>1</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>27</b>
Nombre de votes pour	<b>27</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 27/03/2019